

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

Réunion du : à :	24 JANVIER 2024 10H00
Présidence :	M. BESNIER Gaëtan
Présents :	Mrs BROCHARD Philippe, GILLET Gérard, VERIN Pierre
Excusé :	M. BAYARRI Jean-Claude
Assiste :	M. SEIGNEURET Vincent

DEMANDE DE RAPPORT

DU 7 JANVIER 2024 VETERANS 2^{ème} DIVISION LE GAULT ST-DENIS (1) / ENT. VILLEMEUX-TEMBLAY (1)

Ce match s'est déroulé malgré le fait qu'un Arrêté Municipal ait été posé sur le terrain du Gault St-Denis. La Commission a demandé au club du Gault St-Denis des explications afin de statuer sur ce match.

Considérant le rapport transmis par le Président du club du Gault St-Denis le 16 Janvier à 19h23, Enregistre le résultat acquis sur le terrain.

La Commission avertit tout de même le club du Gault St-Denis que si un incident similaire était amené à se reproduire, l'équipe sera sanctionnée.

FORFAIT

COUPE D'EURE-ET-LOIR U18

La Commission,

Considérant le mail du club d'Angerville indiquant le retrait de son équipe U18 pour la 2^{ème} Phase de Championnat et par conséquent de la Coupe d'Eure-et-Loir U18,

Enregistre le forfait d'Angerville en 8ème de Finale contre Nogent le Rotrou Inflige une amende de 220€ au club d'Angerville

COURRIER

• Mail du club de CHARTRES MSD demandant le report de ses matchs jeunes programmés le Samedi 3 Février, suite à l'organisation de leur tournoi Futsal en hommage a M. NASRI

La Commission demande au club de CHARTRES MSD de solliciter ses adversaires pour convenir directement avec eux d'une date de report.

DECLARATION DE TOURNOI

- Mail du club du RACING CLUB BÛ-ABONDANT, demandant l'autorisation d'organiser son premier tournoi U9 / U9F le Samedi 4 Mai 2023.

Considérant le règlement joint, la commission donne son autorisation pour l'organisation de cette manifestation.

REPORT DE MATCHS

Les journées complètes des Championnats Seniors (D1, D2, D3 et D4), Vétérans (1ère, 2ème et 3ème Division) et Jeunes (U17 D1) qui étaient initialement programmées le week-end du 20-21 janvier 2024 et qui ont été reportées intégralement par le District, sont replacées le week-end du 27-28 Avril 2024.

Les dates de report des autres matchs programmés le 20 ou 21 Janvier sont mentionnées ci-dessous :

Seniors Fà8:

FC Rémois (1) / Amilly (1)

→ Reporté au Samedi 30 Mars

Lucé Ouest (1) / Maintenon (1)

→ Reporté au Dimanche 25 Février

Nogent le Rotrou (1) / Ent. Béville-Voves-Auneau (1)

→ Reporté au Dimanche 21 Avril

TIRAGE AU SORT DES COUPES D'EURE-ET-LOIR

COUPE D'EURE-ET-LOIR SENIORS

Considérant le replacement de matchs de championnats régionaux pour les équipes de MAINTENON, du FC DROUAIS et de C'CHARTRES à la date du 11 Février,

La Commission décide de programmer les Quarts de Finale de la Coupe d'Eure-et-Loir Seniors le week-end du 2 et 3 Mars 2024 à 15H00 (comme les autres coupes départementales).

- C'CHARTRES (2) / St-GEORGES (1)
- AMICALE DE LUCÉ (1) / LA FERTÉ VIDAME (1)
- MAINTENON (1) / LUISANT (1)
- FC DROUAIS (2) / DAMMARIE (1)

COUPE DES RESERVES

- AMICALE DE LUCÉ (3) / NOGENT LE ROI (2)
- DREUX ASTH (2) / CHÂTEAUNEUF EN THYMERAIS (2)
- LÈVES (2) / R.C. BÛ-ABONDANT (2)
- MAINVILLIERS (3) / Vainqueur de YMONVILLE (2) vs CHÉRISY (2)

COUPE D'EURE-ET-LOIR VETERANS

- EPERNON (1) / Vainqueur de R.C. BÛ-ABONDANT (1) vs U.S. VALLÉE DU LOIR (1)
- COURVILLE (1) / ST-GEORGES (1)
- LUISANT (1) / NOGENT LE ROI (1)
- Vainqueur de DREUX A. PORT (1) vs C'CHARTRES (1) / ENT. OCC-MARB-LOG (1)

COUPE D'EURE-ET-LOIR U18

- Vainqueur de R.C. BÛ-ABONDANT (1) vs U.S. VALLÉE DU LOIR (1) / YMONVILLE (1)
- ENT. DAMMARIE-BERCHERES (1) / FC DROUAIS (1)
- NOGENT LE ROTROU (1) / ENT. LÈVES-LUISANT (1)
- ST-GEORGES S/EURE (1) / CHÂTEAUNEUF EN THYMERAIS (1)

COUPE D'EURE-ET-LOIR U15

- ENT. ST-GEORGES-BAILLEAU (1) / C'CHARTRES (1)
- ENT. LÈVES-CLEVILLIERS (1) / DREUX ASTH (1)
- NOGENT LE ROTROU (1) / MAINVILLIERS (1)
- Vainqueur de A.S. TOURY-JANVILLE (1) vs FC DROUAIS (1) / CLOYES-DROUÉ (1)

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du Bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

<u>Gaëtan BESNIER</u> Le Président de séance <u>Vincent SEIGNEURET</u> Le secrétaire de séance